

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRENEURIAT RURAL (PRODER)

TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN RESPONSABLE GENRE ET GESTION DES LITIGES ET PLAINTES DU PRODER

1. Contexte et justification

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don et un Prêt du Fonds International de Développement Agricole (FIDA) pour le financement du Programme de Développement de l'Entrepreneuriat Rural (PRODER) dont l'Accord de financement a été signé à Bujumbura, le 27 avril 2022, pour un montant de 53,700 millions USD et une durée de sept (7) ans.

Le PRODER couvrira 12 provinces à savoir Bubanza, Cibitoke, Muramvya, Rutana, Ruyigi, Karusi, Kayanza, Ngozi, Gitega, Muyinga, Makamba et Bururi. L'extension dans les autres provinces sera déterminée lors de la revue à mi-parcours du Programme, en tenant compte de la disponibilité des financements. Les communes et les collines d'intervention seront identifiées dès son démarrage suivant une approche de concentration. Le PRODER touchera 85.000 bénéficiaires dont 80.000 issus des ménages ruraux pauvres et 5.000 constitués des fournisseurs de biens et de services.

Le but du PRODER est de contribuer à la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la nutrition et de la sécurité alimentaire des communautés rurales par la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et des entreprises agropastorales. Le PRODER s'inscrit dans la droite ligne du Gouvernement de transformer en entrepreneurs les agri-éleveurs en général et les jeunes du milieu rural en particulier.

Le programme est structuré en trois (3) composantes :

- **la Composante 1** : Développement inclusif des entreprises des jeunes ruraux dont la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ;
- **la Composante 2** : Promotion d'un environnement favorable au développement des entreprises agropastorales, comprenant l'amélioration de l'accès à la terre et aux actifs pour l'entrepreneuriat agricole et le développement des infrastructures de production et d'accès au marché ;
- **la Composante 3** : Renforcement Institutionnel et Gestion du Programme.

Une partie du financement servira à couvrir les rémunérations et les charges du personnel qui sera utilisé dans la mise en œuvre du programme notamment les prestations du Responsable Genre et Gestion des Litiges du PROGER.

2. Tâches et Responsabilités générales

Sous la supervision générale du Coordonnateur du programme et en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe technique et les autres partenaires du programme, le Responsable Genre et Gestion des Litiges aura pour mandat général d'organiser, coordonner et superviser les activités dans les domaines (thématiques) suivant(e)s : a) ciblage; b) promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation de la femme; c) promotion de l'inclusion sociale en particulier l'inclusion des peuples autochtones et des personnes en situation de handicap ou autres vulnérables et reconnus comme tels ; et d) gestion au premier degré des litiges ; e) appui à la gestion des ressources humaines et du patrimoine.

Il aura les principales responsabilités suivantes :

- a) Contribuer à l'élaboration des stratégies d'intervention du programme ;
- b) Veiller à ce que les activités du programme soient mises en œuvre de manière intégrée et holistique en prenant systématiquement en compte les besoins des communautés locales en particulier ceux des jeunes (filles et garçons), des femmes, ainsi que ceux des ménages les plus vulnérables au sein des communautés bénéficiaires (notamment les peuples autochtones, les femmes chefs de famille ou chefs d'exploitation, les jeunes "sans terre", les jeunes adolescentes mères, les personnes en situation de handicap, les personnes déplacées internes (PDI) ou rapatriées volontaires (RV) ayant perdu leurs terres du fait de leur absence prolongée au sein de leur communauté d'origine ou autres personnes vulnérables reconnues comme telles) ;
- c) Coordonner les activités de ciblage, genre et d'inclusion sociale (tout en prenant en compte le contexte global du pays, le profil de chaque catégorie de bénéficiaire porteur de demande d'appui, les spécificités de leurs besoins ainsi que les aspirations les caractérisant) ;
- d) Suivre et s'assurer du ciblage et de l'inclusion des peuples autochtones, des ménages vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle, des jeunes filles mères, des personnes en situation de handicap, des PDI, etc. ;
- e) Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action genre et d'inclusion sociale ;
- f) Apporter un appui aux structures décentralisées et à tout acteur partie prenante de la mise en œuvre à mieux intégrer les priorités transversales notamment les enjeux d'égalité des sexes et d'inclusion sociale (genre, jeunes, peuples autochtones, personnes en situation de handicap, PDI, personnes affectées par les actions du programme, etc.) - à travers les activités du programme afin que le ciblage soit dûment effectué et que les principes d'équité et d'égalité ainsi que ceux d'inclusion sociale soient respectés ;
- g) Apporter une aide à la préparation et à l'organisation de la mobilisation et de la sensibilisation des communautés en particulier les publics cibles prioritairement visés par le programme (jeunes filles et garçons et les femmes chefs de ménage ou chef d'exploitation, les peuples autochtones, etc.) ;
- h) Coordonner différentes analyses pour un meilleur ciblage de la pauvreté, une bonne prise en compte des aspects genre et inclusion sociale (analyse situationnelle, cartographies sociologiques et des institutions en charge des thématiques transversales, analyse genre, évaluation du niveau de vulnérabilité des porteurs de demandes d'appui, etc.) ;
- i) Coordonner les activités de sélection des bénéficiaires du programme (définition de critères précis de sélection des différentes catégories de publics cibles et des bénéficiaires, encadrement des exercices d'identification participative, évaluation des profils des ménages et des personnes présélectionnés, etc.) ;
- j) Apporter une aide dans la préparation des TDR et dans la conduite et la validation des résultats des différentes études pour s'assurer de la prise en compte des aspects genre et inclusion sociale y compris sur la relecture des textes de lois, des politiques et stratégies sectorielles de développement rural pour leur sensibilité genre et jeunes ;
- k) Maintenir des relations de travail avec les structures parties prenantes de la mise en œuvre au niveau central comme au niveau décentralisé en charge de l'agriculture, la dimension genre, des jeunes, de l'inclusion sociale et du développement rural ou communautaire ;
- l) Apporter un appui au Responsable en charge de suivi-évaluation en matière : de vérification de l'efficacité du ciblage des jeunes, des femmes chefs de ménages, des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap ou autres vulnérables reconnus comme tels ; de suivi et d'évaluation des effets et de l'impact du programme sur l'insertion économique des jeunes et des femmes et sur l'amélioration de la situation nutritionnelle des bénéficiaires ;
- m) Travailler en étroite collaboration avec tous les membres de l'équipe de mise en œuvre afin de garantir une prise en compte adéquate de la dimension genre, jeune et inclusion sociale dans les documents du programme tel que : le manuel d'Exécution, le plan de Travail et budget annuel, les rapports financiers et les rapports d'activités, les rapports d'études, les rapports d'évaluation, etc. ;
- n) Evaluer les besoins portant sur les thématiques de l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, l'autonomisation des jeunes (filles et garçons) et l'inclusion sociale des peuples autochtones, des personnes en situation de handicap et autres vulnérables, élaborer un plan d'action en matière de renforcement des

capacités du personnel du programme et des partenaires de mise en œuvre pour une bonne prise en compte des thématiques transversales (genre, jeune, inclusion sociale);

- o) Apporter les appuis nécessaires pour l'élaboration des termes de référence et faciliter la sélection des partenaires qui auront la charge de la mise en œuvre des activités dans les domaines de l'accompagnement des bénéficiaires dans les différents parcours d'entrepreneuriat prévus et ceux qui auront en charge la sélection des demandes éligibles et de l'inclusion sociale ;
- p) Appuyer le Responsable de suivi-évaluation dans l'organisation et/ ou l'encadrement des études qualitatives et quantitatives régulières afin de suivre et d'évaluer les effets du programme sur le ciblage des différents publics cibles attendus de la mise en œuvre ;
- q) Travailler en étroite collaboration avec le personnel du FIDA afin d'apporter un appui dans l'élaboration de documents sur les bonnes pratiques et les enseignements issus de l'expérience pour la diffusion aux niveaux régional, national et mondial ;
- r) Participer aux missions de supervision du programme et veiller à la mise en œuvre des recommandations émanant de ces missions en rapport avec l'inclusion sociale, les dimensions genre, autonomisation des femmes et des jeunes ;
- s) Effectuer d'autres fonctions tel que requis dans le cadre de la mise en œuvre globale du programme.

3. Tâches et Responsabilités spécifiques

3.1. Spécificités en matière d'autonomisation des femmes, des jeunes et d'inclusion sociale

- Contribuer à définir les critères de ciblage sensibles au genre ;
- Collaborer avec chaque spécialiste de l'équipe du programme dans l'examen du document de conception du programme en vue d'établir et de préciser les approches opérationnelles permettant que chaque composante et sous-composante aborde la dimension genre et inclusion sociale de façon explicite et facilite l'accès prioritaire des jeunes femmes chefs de familles ou chefs d'exploitation et des jeunes (filles et garçons) en l'occurrence les jeunes filles mères seules, les adolescentes mères, les peuples autochtones, aux activités et bénéfices du programme ;
- Identifier les opportunités pour renforcer les dispositions de mise en œuvre sous l'angle de l'équité des genres et de l'autonomisation économique des femmes et des jeunes et de l'inclusion sociale ;
- Examiner les processus de mise en œuvre fondamentaux afin de fournir des commentaires et suggestions sur la façon de parvenir à atteindre les meilleurs résultats en matière de ciblage, d'équité des genres, d'autonomisation économique des jeunes filles et des femmes, et l'inclusion sociale ;
- Aborder les questions d'équité des genres pendant la phase de mise en œuvre (Organiser le screening périodique des activités pour le renforcement de la prise en compte du genre, opérationnaliser la stratégie de ciblage, genre et jeune et le plan d'action afférent pour chaque composante du programme) ;
- Assurer une communication régulière entre le programme et les partenaires (gouvernementaux, non gouvernementaux, autres programmes de bailleurs, etc.) travaillant sur les questions de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles et d'intégration sociale;
- Apporter un appui technique aux responsables de composantes pour qu'ils accèdent aux informations nécessaires concernant les questions d'égalité des sexes, d'équité des genres et partager la documentation sur les bonnes pratiques ;
- Sensibiliser le personnel et partenaires du programme à la nécessité de garantir que les résultats du programme soient atteints en accord avec les objectifs des politiques du FIDA en matière de ciblage, de promotion de l'équité des genres et de l'autonomisation des femmes et de l'inclusion sociale ;
- Organiser des séances de formation sur les thèmes de l'approche ménage, la méthode GALS, l'équité des genres, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale à destination du personnel du programme, des partenaires de mise en œuvre, des structures gouvernementales, des acteurs privés parties prenantes pertinentes impliquées dans la réalisation des résultats clé du programme ;
- Organiser ou encadrer avec l'appui du Responsable de suivi-évaluation, des études qualitatives et quantitatives régulières afin d'évaluer les effets du programme sur l'autonomisation économique des femmes et des jeunes (filles et garçons);

- Veiller à une bonne désagrégation par sexe, par âge et par statut socioéconomique des indicateurs dans le Système de Suivi Évaluation (SSE) en relation avec le Responsable du Suivi-Evaluation;
- Apporter des appuis dans l'élaboration des outils ad hoc ainsi que des plans de renforcement de capacité des acteurs, partenaires et bénéficiaires et l'accompagnement nécessaires pour l'accès équitable aux appuis financiers et non financiers adaptés à leurs activités économiques (fonds de roulement pour assurer des fonctions d'approvisionnement, de commercialisation, investissement en équipements, bâtiments, etc);
- Contribuer à la définition des stratégies de communication, de documentation et de capitalisation des bonnes pratiques et leçons apprises pour le renforcement de l'équité des genres, de l'autonomisation des femmes et des jeunes et de l'inclusion sociale ;
- Veiller à la mise en œuvre des stratégies d'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

3.2. Spécificités en matière de gestion des ressources humaines

- Elaborer et veiller à la mise application d'une politique rationnelle de gestion et de développement des ressources humaines ;
- Appuyer le RAF dans l'établissement des contrats d'emploi pour le personnel de l'UFCP et des UFCR en conformité avec la législation nationale ;
- En étroite collaboration avec le RAF, s'assurer que le personnel est pris en charge en matière de maladies et accidents en conformité avec l'accord de prêt et de don et avec la législation nationale ;
- Représenter le programme en cas de conflit sociaux, lors des négociations amiables ou devant les juridictions compétentes.

3.3. Spécificités en matière de gestion du patrimoine

- Appuyer la tenue des fiches de consommation de carburant ;
- Concevoir une politique de gestion rationnelle du patrimoine du programme ;
- Suivre les questions d'assurance, santé et toute question connexe ;
- Suivre les questions de maintenance des biens du programme ;

4. Profil du candidat

- Etre de nationalité burundaise;
- Avoir au minimum un diplôme universitaire de niveau Baccalauréat/Licence en Sciences sociales, Agro-sociologie ou dans un domaine lié au développement rurale ;
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins 6 ans de travail dans une structure publique, parapublique, une ONG ou dans le secteur privé ;
- Avoir une expérience confirmée d'au moins 4 ans dans le domaine de la réduction de la pauvreté, de l'équité des genres et du ciblage des jeunes au sein des programmes de développement rural;
- Une expérience en matière d'entrepreneuriat féminin et/ou entrepreneuriat des jeune constituerait un atout ;
- Une expérience en matière de formation et de renforcement des capacités en approche ménage, en ciblage de la pauvreté ou en genre et inclusion sociale serait également un atout ;
- Une expérience acquise en matière d'interaction avec les divers intervenants internes et externes est souhaitable ;
- De solides compétences en matière de gestion et de coordination de programmes et des connaissances en suivi-évaluation de base sont également souhaitables ;

- Capacité de travailler de manière autonome et sous pression.
- Avoir travaillé dans un projet financé par un bailleur de fonds constituerait un atout ;
- Avoir une bonne maîtrise du Kirundi et du Français ;
- Avoir une maîtrise des logiciels de traitement des textes ou des données (Word, Excel, PowerPoint);
- Avoir une bonne capacité d'analyse et de rédaction des rapports techniques ;
- N'avoir d'antécédents judiciaires avec le MINEAGRIE ;
- Etre de bonne moralité;
- Etre disponible immédiatement.

5. Durée du contrat.

Le Responsable Genre et Gestion des litiges et plaintes du PRODER sera recruté pour la durée d'exécution du programme, par contrat annuel renouvelable sur base d'une évaluation axée sur les résultats, les 12 premiers mois constituant une période probatoire.

6. Lieu de travail :

Le PRODER aura son siège à Bujumbura et son personnel sera appelé à effectuer des déplacements périodiques dans les provinces d'intervention du Programme.

7. Rémunération

Le Responsable Genre et Gestion des litiges et plaintes du PRODER sera recruté et rémunéré au poste n°5 de la Grille salariale de l'ordonnance ministérielle n° 540/1667 du 24/11/2020 portant harmonisation des rémunérations et des frais de fonctionnement des gestionnaires des projets financés par les partenaires techniques et financiers.

8. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les éléments suivants :

- Une Lettre de motivation datée et signée par le candidat,
- Un CV détaillé, daté et signé,
- Une copie du diplôme notariée ou certifiée conforme à l'original du diplôme requis par le Ministère ayant l'enseignement supérieur dans ses attributions (tout diplôme étranger devra être accompagné de son équivalence nationale) ainsi que les copies des certificats pertinents des formations suivies,
- Des attestations de services rendus qui prouvent l'expérience déclarée.

9. Présentation et dépôt des dossiers de candidature.

Les dossiers de candidatures doivent être présentés en trois exemplaires dont un original et deux copies, sous enveloppe fermée portant les mentions suivantes :

« A Monsieur le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage »

Candidature au poste de Responsable Genre et Gestion des litiges et plaintes du PRODER

Les dossiers de candidature seront déposés au secrétariat provisoire de PRODER, situé dans le Bâtiment des projets/programmes appuyés par le FIDA, au 1^{er} étage, Avenue du large N° 30, Zone Kinindo, commune Muha.

Date limite de dépôt des dossiers : **14 / 06 / 2023** à 15 heures 30min.

NB. : Les candidatures féminines sont très encouragées. Un test de sélection sera organisé à l'attention des candidats présélectionnés à une date qui leur sera communiquée ultérieurement.